

# GRAND DEBAT

## national



## Démocratie et citoyenneté

### Les élus nationaux dans le département

Les Français élisent au suffrage universel direct 577 députés, pour les représenter à l'Assemblée nationale pour une durée de 5 ans. **Les 5 députés que comporte le département d'Indre-et-Loire ont pour charge de concourir à la formation de la loi et de contrôler l'Action du Gouvernement.** Pour ce faire, les élus discutent et votent des projets et propositions de loi dans l'hémicycle et au sein de commissions spécifiques, proposent des modifications en déposant des amendements. Ils organisent également des auditions de membres du Gouvernement, de hauts fonctionnaires, dirigeants d'entreprise et autres représentants de la société civile, afin d'éclairer la Nation, demander des comptes et évaluer les politiques publiques.

#### Les cinq députés de l'Indre-et-Loire



Les Sénateurs sont élus au suffrage indirect : un collège de grands électeurs, composés d'élus territoriaux, désigne 348 sénateurs pour représenter les collectivités territoriales de la République. Ils sont investis des mêmes missions que les députés, à savoir voter la loi, contrôler l'action du Gouvernement et évaluer les politiques publiques. Pourvus d'une légitimité qui n'est pas comparable à celle des députés, en raison notamment de leur mode d'élection, **néanmoins à la qualité de la production législative**, prenant appui sur leur expérience et une tradition d'indépendance vis-à-vis du Gouvernement. En Indre-et-Loire, 4 sénateurs sont élus pour un mandat de 6 ans.

#### Les 3 sénateurs de l'Indre-et-Loire

